



Stratégie du Programme National FEM / PMS pour l'utilisation des fonds de micro subventions pour la 5^{ème} Phase Opérationnelle (OP5) (2011 – 2014)

Pays: BURUNDI
Ressources à investir: 2.000.000 US\$¹

¹ Le niveau des ressources du SGP OP est une estimation totale des allocations des subventions CORE et les fonds STAR du FEM

LISTE DES ABREVIATIONS

ANCR :	Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer par le GEF
AP :	Aire Protégée
BD :	Biodiversité
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CC :	Changement Climatique
CN :	Coordonnateur National
CND :	Comité National Directeur
CISNU :	Centre Intégré des Services des Nations Unies
CPMT :	Central Programme Management Team
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GEF :	Global Environment Facility
GES :	Gaz à Effet de Serre
INCN :	Institut National Pour la Conservation de la Nature
INECN :	Institut National Pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
IW :	International Waters
LD :	Land Degradation
NAP :	Plan d'Action Nationale
NBSAP :	Stratégie et Plan d'Action de gestion de la Diversité Biologique
NELSAP:	Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Programme
NIP :	National Implementation Plan
NPFE :	Exercice de formulation du Portefeuille de projets
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
P3P :	Programme intervenant dans 3 Provinces
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PMS :	Programme des Micro Subventions
POP:	Polluants Organiques Persistants
REDD:	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
SAPs:	Strategic Action Programme
SC :	Convention de Stockholm
SGP:	Small Grants Programme
STAR :	Système Transparent d'Allocation des Ressources
UNCCD :	Convention des Nations Unies contre la Désertification
UNFCCC:	United Nations Framework Convention on Climate Change
UNOPS:	United Nations Office for Projects Services
USD :	United States Dollar

1. Contexte sommaire du FEM / PMS au Burundi

1.1. Historique du FEM / PMS au Burundi et résultats atteints

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) - Programme des Micro subventions (FEM / PMS) est opérationnel au Burundi depuis mi - février 2009. Dès le recrutement du Coordonnateur National (CN), celui-ci a commencé par mener des consultations avec le PNUD Bujumbura et les autres parties prenantes pour la mise en oeuvre du FEM / PMS. Les principaux résultats actuellement atteints sont les suivants :

- Rédaction des notes d'information sur le FEM/PMS à l'intention des partenaires et autres parties prenantes ;
- Mise en place du Comité National Directeur (CND), en collaboration avec le PNUD et les autres parties prenantes;
- Rédaction du Document de la Stratégie Nationale du FEM / PMS ;
- Appel à proposition de projets via le PNUD / CISNU;
- Visite des projets pré sélectionnés par le CND pour analyser leur faisabilité ;
- Sélection de 6 micro projets par le Comité National Directeur et leur approbation pour financement total de 290.855 dollars américains;
- Préparation et signatures des memoranda d'Accord pour les 6 projets approuvés par le Directeur Pays du PNUD et les ONGs bénéficiaires ;
- Préparation des paiements financements des ONGs par le CN du FEM/PMS et le PNUD ;
- Suivi évaluation des projets.

Des articles sur les projets du FEM/PMS ont été publiés sur le Site Web du PNUD, dans le cadre de la visibilité. Notons également que la Journée Nationale de l'Arbre du 8 Décembre 2010 a été célébrée autour d'un projet du FEM/PMS en province de Karuzi et a été rehaussée par la présence du Président de l'Assemblée Nationale du Burundi.

1.2. Principal partenariat et sources de cofinancements existantes

Au niveau de la 5^{ème} phase opérationnelle du FEM/PMS (OP5), le Programme Micro subvention au Burundi a été classé dans la catégorie Ia, avec une allocation de 1.200.000 USD de fonds CORE. Des fonds STAR ont été également négociés par le FEM/PMS auprès du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. Le point Focal Opérationnel du FEM au Burundi a ainsi accordé une lettre d'endossement de ces fonds STAR pour un montant total de 800.000 USD. Ces fonds STAR seront utilisés par le FEM/PMS pour trois thématiques à savoir la conservation de la biodiversité (250.000 USD), les changements climatiques (350.000 USD) et la dégradation des sols (200.000 USD)².

Les échanges avec l'Unité relèvement Communautaire du PNUD ont été faits pour analyser les synergies et le partenariat pouvant être mis en place, essentiellement dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Des séances de travail ont également été faites avec le projet

² Le nombre estimé des projets de la 5^{ème} phase du FEM doit distinguer l'utilisation des fonds CORE et des fonds non CORE des ressources du GEF. En accord avec la décision du Comité de Pilotage du FEM (Mars 2010), jusqu'à 20% des ressources non CORE mobilisées peuvent être utilisées pour des domaines d'interventions secondaires.

«Tourisme » du PNUD pour analyser le partenariat qu'on développe, notamment dans le domaine de l'Eco Tourisme et la réhabilitation des sites touristiques en partenariat avec le FEM/PMS. Les objectifs de cet effort parallèle avec le PNUD à travers le projet tourisme étant essentiellement la promotion du développement du tourisme au Burundi, la création d'emploi, la génération des revenus, le relèvement communautaire et la protection de l'environnement. Le développement de ce partenariat va accorder les fonds supplémentaires au FEM/PMS et ainsi contribuer à l'amélioration de son intervention auprès des communautés de base. Le SGP Burundi compte également contacter d'autres partenaires intéressés par les questions de conservation de l'environnement pour mobiliser d'autres ressources pouvant être utilisées par les communautés de base. Des documents d'appui (notes d'information sur le SGP Burundi, CD video, rapports d'activités, etc...) seront transmis aux différents partenaires potentiels (Agences de Coopération Bilatérale) pour la recherche des cofinancements.

Dans le cadre de la continuité des efforts de conservation de l'environnement, des projets transfrontaliers avec le Rwanda pourront être mis en œuvre, essentiellement dans les régions du Bugesera et du Buyenzi.

2. Niche du Programme National SGP au Burundi

2.1. Conventions internationales ratifiées par le Burundi et les outils de planification au niveau national

Sur le plan du droit international et régional, le Burundi a signé et / ou ratifié les conventions internationales qui sont résumés dans le tableau 1. Au niveau national, des textes ont également été signés et contribuent entre autres au respect des conventions internationales. Il s'agit notamment :

- Du décret loi n° 1 / 2 du 25 mars 1985 portant code forestier du Burundi ;
- Du décret loi n° 1 / 008 du 1^{er} septembre 1986 portant code foncier du Burundi ;
- Du décret loi n° 100/47 du 3 mars 1980 portant création et organisation de l'Institut National pour la Conservation de la Nature (INCN) devenu l'Institut National de l'Environnement et de Conservation de la Nature (INECN) par le décret 100/188 du 5 octobre 1989 ;
- De la loi n° 1 /010 du 30 juin 2000 portant code de l'Environnement de la République du Burundi ;
- Du décret loi n° 100/007 du 25 janvier 2000 portant délimitation d'un parc national et de 4 réserves naturelles ;
- Des textes en rapport avec la gestion des déchets ;
- Du décret loi n° 1/41 du 26 novembre 1996 portant instauration et organisation du domaine publique hydraulique ;
- De la constitution de la république du Burundi.

Tableau 1 : Liste des conventions et plans d'Actions Nationales et internationales

Conventions de Rio et les cadres de planification nationaux	Date de ratification / Finalisation
Convention sur la Diversité Biologique (CDB)	Avril 1997
Stratégie et Plan d'Action de gestion de la Diversité Biologique (NBSAP)	2000
Convention - Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Avril 1997
1. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Communications sur les Changements Climatiques	1 ^{ère} communication en 2001 et Seconde communication en 2010
Mesures Appropriées d'Atténuation au niveau National (NAMA/UNFCCC)	2008 et 2009
Convention des Nations Unies contre la Désertification (UNCCD)	1997
Plan d'Action Nationale de Lute contre la Désertification (NAP)	2003
Convention de Stockholm (SC)	Février 2005
Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm (NIP)	Mars 2006
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi	2005 et 2011
Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer par le GEF (ANCR)	2008
Exercice de formulation du Portefeuille de projets pour le GEF – 5 (NPFE)	2010
Strategic Action Programme (SAPs) for shared internationaux water - bodies	Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Programme (NELSAP)

2.2. Mise en œuvre des priorités nationales en conformité avec les priorités stratégiques du FEM – 5 par les organisations de la société civile

Au cours de OP5, le FEM/PMS au Burundi va essentiellement travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme en même temps qu'avec le CND et les autres parties prenantes sur les questions environnementales³.

Les appels à propositions de projets seront faits via les medias publiques (radios nationales, journaux nationaux et le site Web du PNUD Burundi) pour un montant ne dépassant pas 50.000 USD. Les critères de sélection des projets seront discutés au niveau du CND et vont se baser sur les priorités nationales en matière de conservation de l'environnement et sur les priorités thématiques et géographiques⁴.

³ La revue annuelle du Programme de Pays doit être faite en collaboration avec les Points Focaux Nationaux de la Convention de Rio avec les rapports nécessaires

⁴ Pendant la phase OP5 du FEM/PMS le résultat du renforcement des capacités est en rapport avec chaque domaine d'intervention du FEM

2.2.1. Priorités thématiques et géographiques

Ces priorités thématiques et géographiques sont essentiellement les suivantes :

a) Conservation de la biodiversité :

➤ Conservation des parcs nationaux de la Ruvubu et de la Kibira et des réserves naturelles et Aires Protégées du Moso, Buyogoma, Bugesera, Imbo, Bweru et Buyenzi à travers des initiatives communautaires visant la réduction du braconnage et la réduction de la destruction de la flore;

b) Atténuation de l'impact des changements climatiques, résilience ou « climate proofing » qui réduit les impacts de leurs effets :

➤ Reboisement des régions du Bugesera, du Moso, du Kirimiro, du Buyenzi, d'Imbo, du Buyogoma, Buragane, Mumirwa et du Bweru;

c) Protection des eaux internationales :

➤ La protection des lacs du nord ;
➤ Lutte contre l'érosion, lutte contre la pollution et protection des bassins versants des rivières Ruvubu et Akagera.

d) Conservation des sols :

➤ Aménagement des systèmes antiérosifs et reboisement dans les régions du Buyenzi, du Kirimiro et du Bugesera, du Moso, Imbo, Mumirwa, Buragane et du Buyogoma.

e) Lutte contre les POPs :

➤ Lutte contre les POPs dans les régions d'Imbo (ville de Bujumbura), Kirimiro (ville de Gitega) et Buyenzi (ville de Ngozi)

2.2.1. Conservation de la biodiversité en dehors des AP reconnues officiellement

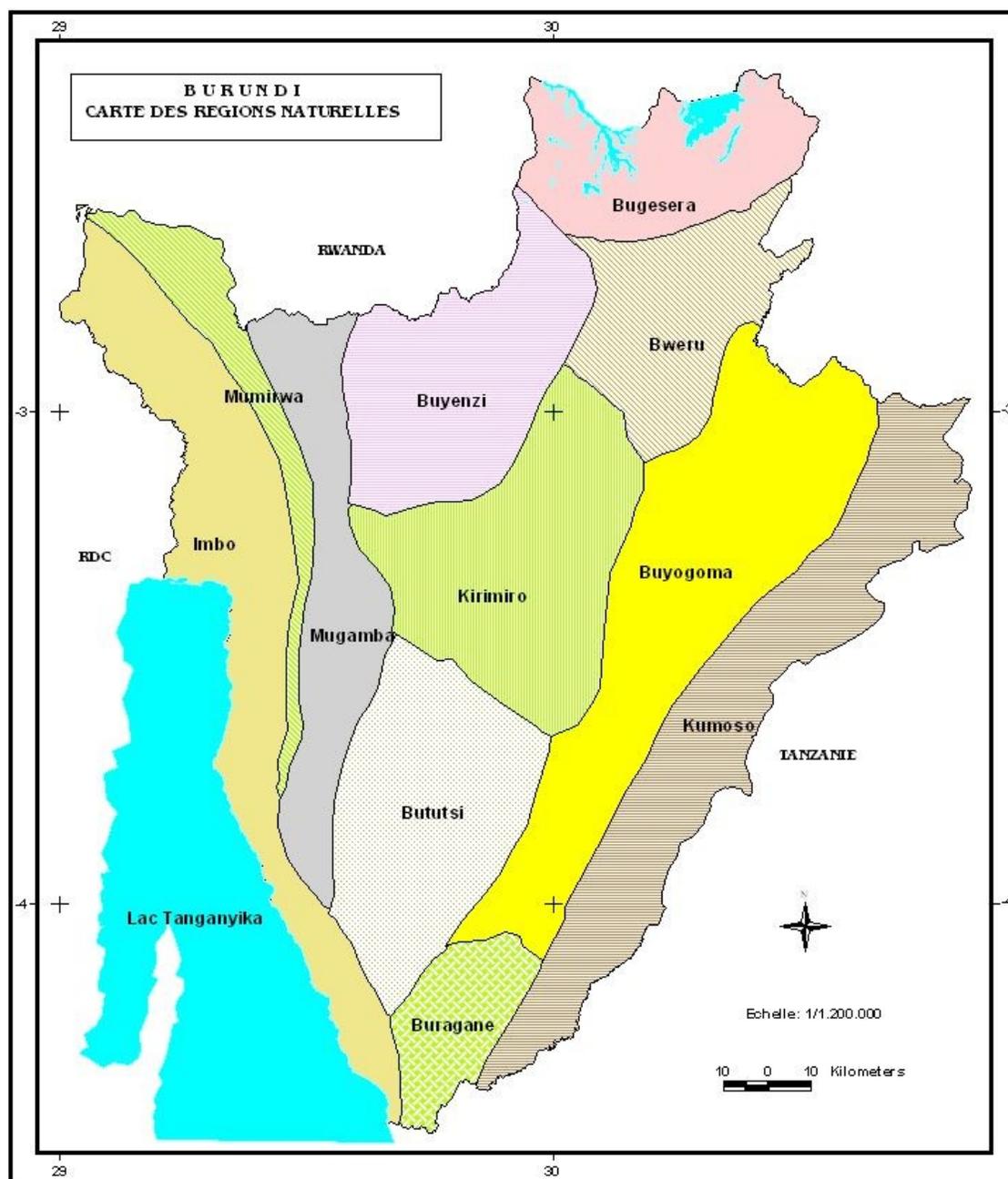
Les projets appuyés par le FEM/PMS vont tenir en compte des thèmes prioritaires de FEM/PMS lors de leur exécution. Ainsi, les projets de conservation des zones ayant une importance remarquable au niveau de la biodiversité sans pour autant être officiellement une AP seront soutenus, en collaboration avec les communautés et l'administration locales. Des initiatives de création des aires à haute importance pour la diversité biologique (création des parcs à bois ou des jardins botaniques avec les essences autochtones) seront encouragées.

2.2.2. Flexibilité du FEM/PMS par rapport aux zones géographiques prioritaires

Pour ce qui est de la Flexibilité du FEM/PMS et en considérant la superficie du Burundi qui est relativement petite, 20% (au maximum) du budget des subventions pourra être alloué aux projets basés dans les zones géographiquement non prioritaires. L'approbation de ces projets localisés dans les zones non prioritaires dépendra de leur importance, leur pertinence, leur originalité et leur analyse et considération par le CND.

2.3. Carte des régions naturelles du Burundi illustrant les zones géographiques d'intervention du FEM / PMS au Burundi

Figure 1 : Carte de présentation de la niche écologique du FEM / PMS au Burundi :



Zones agro écologiques :

➤ **Plateaux centraux (régions naturelles du Buyenzi, Kirimiro, Bweru, Buyogoma) :**

Une superficie de 1.237.000 ha, 44% de la superficie du Burundi, pentes modérées à fortes dans les bassins versants, altitude variant de 1300 – 1500m pluviométrie variant entre 1200-1600mm/an, température moyenne variant entre 18-21°C, ferralsols (sols acides) comme type de sol dominant. 18 tonnes de terre par Ha par an emportées par l'érosion. Principales spéculations des terres : agriculture, élevage et foresterie. Perception de la dégradation des terres : perte de la fertilité des terres, diminution des rendements agricoles. (Source : *Etude sur les coûts de l'inaction contre la Dégradation des terres au Burundi*)

➤ **Dépressions orientales et du Nord (régions naturelles du Bugesera, Moso – Buragane) :**

Une superficie de 670.000 ha, 24% de la superficie du Burundi, altitude variant de 1100-1400m, pluviométrie variant entre 1100-1300mm/an et irrégulière, température moyenne variant entre 21-23°C, pentes faibles à modérées, vertisols et ferrisols comme type de sol dominant. 2.6 - 4 tonnes de terre par Ha par an emportées par l'érosion. Principales spéculations des terres : agriculture, élevage et foresterie. Perception de la dégradation des terres : déficit hydrique et diminution des rendements agricoles. (Source : *Etude sur les coûts de l'inaction contre la Dégradation des terres au Burundi*)

➤ **Imbo :**

Une superficie de 194.000 ha, 7% de la superficie du Burundi, altitude variant de 770-1.000m, pluviométrie faible (800mm), température moyenne variant entre 23-24.2°C, pentes faibles, vertisols et fluvisols comme type de sol dominant. Principales spéculations des terres : agriculture, élevage, foresterie, urbanisation, pêche, secteur tertiaire et secondaire, extraction des moellons et sable dans les bas fonds et rivières. Perception de la dégradation des terres : salinisation, sédimentation, pollution (Source : *Etude sur les coûts de l'inaction contre la Dégradation des terres au Burundi*)

➤ **Mumirwa :**

Une superficie de 270.000 ha, 10% de la superficie du Burundi, altitude variant de 1.000 -1.750m, pluies abondantes (1.200mm), température moyenne variant entre 21-23.2°C, pentes très raides, ferralsols - ferrisols comme type de sol dominant. Principales spéculations des terres : agriculture, foresterie, extraction de moellon,

mines et carrières et sable. Perception de la dégradation des terres : fortes pertes en terres agricoles (**Source : *Etude sur les coûts de l'inaction contre la Dégradation des terres au Burundi***)

2.4. Niche agro - écologique du FEM / PMS en relation avec les priorités environnementales nationales

Tableau 2 : Cohérence entre les objectifs du FEM / PMS du Burundi et les priorités nationales

Objectifs du FEM / PMS 5 ^{ème} phase opérationnelle	Priorités nationales	Niche du FEM / PMS du Burundi
<p>Objectif immédiat N°1: <i>Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires</i></p>	<p>Reboiser les terres dégradées en favorisant la plantation des essences forestières autochtones, xérophytes et pyrophytes. Mettre en place des infrastructures et équipements pour la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Zones d'action : Parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu, réserves naturelles et aires protégées des du Moso, Buyogoma, Bugesera, Bweru, Imbo et Buyenzi; - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales - Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes
<p>Objectif immédiat N°2: <i>Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans le système de production des paysages, des aires marines et autres secteurs à travers les initiatives et autres actions communautaires</i></p>	<p>Développer et vulgariser des techniques appropriées (techniques physiques, agroforesterie, haies vives, bandes enherbées, système de culture sous couvert végétal). Renforcer le système d'intégration agro - sylvo - zootechnique et l'utilisation de la fumure organique au lieu des engrais chimiques dans les exploitations familiales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Zones d'action : Les régions naturelles du Bugesera, Buyenzi, Bweru, Kirimiro, Buyogoma, Moso, Imbo Mumirwa, Buragane et Bugesera - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales - Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes - Sensibilisation des communautés et autorités voisines du Burundi et du Rwanda et développement des projets transfrontaliers entre nos deux pays
<p>Objectif immédiat N°3: <i>Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire</i></p>	<p>Développer des technologies appropriées en matière d'énergies renouvelables afin de réduire l'utilisation du bois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des projets innovateurs sur l'utilisation des fours solaires et l'utilisation du biogaz dans les régions naturelles du Bugesera, Buyenzi, Bweru, Kirimiro, Buyogoma, Imbo, Moso et Bugesera - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales

Objectifs du FEM / PMS 5 ^{ème} phase opérationnelle	Priorités nationales	Niche du FEM / PMS du Burundi
		- Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes
Objectif immédiat N°4: <i>Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, le transport écologiquement durable à l'échelle communautaire</i>	Développer des technologies appropriées en matière d'énergies renouvelables afin de réduire l'utilisation du bois	Construction et usage des foyers améliorés dans les régions naturelles du Bugesera, Buyenzi, Bweru, Kirimiro, Buyogoma, Imbo, Moso, Mumirwa, Buragane et Bugesera - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales - Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes
Objectif immédiat N°5: <i>Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve du climat, de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie</i>	Reboiser les terres dégradées en favorisant la plantation des essences forestières autochtones, xérophytes et pyrophytes.	Régions naturelles du Bugesera, Buyenzi, Bweru, Kirimiro, Buyogoma, Imbo, Moso, Mumirwa, Buragane et Bugesera - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales - Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes
Objectif immédiat N°6: <i>Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro – écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistances des communautés locales</i>	Reboiser les terres dégradées en favorisant la plantation des essences forestières autochtones, xérophytes et pyrophytes. Renforcer le système d'intégration agro - sylvo - zootechnique et l'utilisation de la fumure organique au lieu des engrais chimiques dans les exploitations familiales	Régions naturelles du Bugesera, Buyenzi, Bweru, Kirimiro, Buyogoma, Imbo, Moso et Bugesera - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales - Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes - Sensibilisation des communautés et autorités voisines du Burundi et du Rwanda et développement des projets transfrontaliers entre nos deux pays
Objectif immédiat N°7: <i>Réduire au niveau communautaire les pressions en terme d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)</i>	Renforcer le système d'intégration agro - sylvo - zootechnique et l'utilisation de la fumure organique au lieu des engrais chimiques dans les exploitations familiales	Régions naturelles du Bugesera, Buyenzi, Bweru, Kirimiro, Buyogoma, Imbo, Moso, Mumirwa, Buragane et Bugesera - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales

Objectifs du FEM / PMS 5 ^{ème} phase opérationnelle	Priorités nationales	Niche du FEM / PMS du Burundi
		- Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes
Objectif immédiat N°8 du FEM / PMS 5 ^{ème} phase opérationnelle : <i>Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par les initiatives à base communautaire</i>	Assurer un usage efficace des ressources en eau ainsi que la promotion de la coopération économique mutuellement au bénéfice des pays riverains concernés.	- Zones d'action : Régions naturelles du Buyenzi, Kirimiro, Bugesera et Imbo, - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales - Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes - Sensibilisation des communautés et autorités voisines du Burundi et du Rwanda et développement des projets transfrontaliers entre nos deux pays
Objectif immédiat N°9: <i>Promouvoir et soutenir la mise à l'écart des POPs et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire</i>	Gestion écologiquement rationnelle des POPs et des stocks et des déchets pesticides contenant des POPs	-Zones d'action : Régions naturelles du Buyenzi, Kirimiro, et Imbo, - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales - Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes
Objectif immédiat N°10 : <i>Améliorer et renforcer les capacités des organisations de la société civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans les processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances</i>	Sensibiliser le public sur les impacts des changements climatiques sur le développement socio économique. Renforcer le système d'intégration agro - sylvo - zooteknique et l'utilisation de la fumure organique au lieu des engrais chimiques dans les exploitations familiales.	- Zones d'action : Régions naturelles du Bugesera, Buyenzi, Bweru, Kirimiro, Buyogoma, Imbo, Moso, Mumirwa, Buragane et Bugesera - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales - Sensibilisation des autorités locales et autres parties prenantes
Résultats transversaux : <i>Réduction de la pauvreté et genre</i>	Actions de lutte contre la pauvreté en synergie avec les programmes finançant les activités génératrices de revenus pour les populations vulnérables	- Zones d'action : Régions naturelles du Bugesera, Buyenzi, Bweru, Kirimiro, Buyogoma, Imbo, Moso, Mumirwa, Buragane et Bugesera - Sensibilisation et formation des communautés, des populations démunies et ONGs locales

Objectifs du FEM / PMS 5 ^{ème} phase opérationnelle	Priorités nationales	Niche du FEM / PMS du Burundi
		- Sensibilisation des autorités locales, partenaires et autres parties prenantes

3. Résultats sur le développement des capacités, réduction de la pauvreté et la prise en compte du genre

Le FEM/PMS au Burundi prévoit le renforcement des capacités des ONGs / Associations promotrices des projets avant la mise en œuvre de ces derniers. Ce renforcement des capacités sera essentiellement axé sur la formation en organisation des groupes, l'élaboration des rapports techniques et financiers. Ce renforcement des capacités sera mené par la coordination du FEM/PMS et les membres du CND. Dans ce même cadre du renforcement des capacités des missions de suivi évaluation et de supervision des projets seront effectuées par la coordination du FEM/PMS et les membres du CND, où les formations sur le tas de certains aspects des projets seront faites aux promoteurs des projets.

Pour ce qui est de l'aspect « réduction de la pauvreté », les promoteurs des projets seront encouragés à intégrer certaines activités relatives à l'allègement de la pauvreté dans leurs documents de projets. Des contacts seront faits par la coordination du FEM/PMS après du programme « Relèvement Communautaire » du PNUD pour analyser les synergies avec ledit programme, pouvant aboutir au cofinancement des projets pour les volets réduction de la pauvreté (tel que l'apiculture et l'élevage des grands et petits ruminants).

La prise en compte du genre sera également favorisée par le FEM/PMS. Elle sera essentiellement faite en partenariat avec le programme « ONU – Femme ». En effet, la coordination du FEM/PMS a mené des séances de travail avec ce programme et la conclusion a été que, pendant l'OP5 du FEM/PMS, l'ONU – Femme va identifier les associations féminines dynamiques qu'il pourra parrainer pour obtenir des appuis financiers du FEM/PMS. L'essentiel des objectifs parallèles dans le cadre de ce partenariat avec l'ONU – Femme réside dans le relèvement économique et autonomisation des femmes, la réintégration économique des femmes, le leadership féminin, l'appui aux femmes agricultrices et la conservation de l'environnement. Ce même programme pourra contribuer dans le renforcement des capacités des associations féminines ayant bénéficié de l'appui financier du FEM/PMS.

En plus de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre des activités du FEM/PMS au Burundi, certaines catégories de la population, notamment les populations démunies, seront touchées par le FEM/PMS. En effet, le FEM /PMS est en train d'initier le partenariat avec le P3P (Programme intervenant dans 3 Province) du PNUD dans le cadre du Relèvement Communautaire. Pour ce partenariat, étant donné que le Burundi est un pays actuellement post conflit, un accent particulier sera mis sur la réhabilitation des ex - combattant avec le volet « Réintégration des Ex-Combattant » du P3P. Certaines catégories des populations vulnérables et relativement marginalisées seront pris en compte dans la mise en œuvre des micro projets du FEM/PMS. C'est le cas des jeunes désœuvrés et des Batwa.

4. Résultats, indicateurs et activités du Programme National de la 5^{ème} phase opérationnel du FEM / PMS

Tableau 3 : Cadre logique des résultats attendus

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<u>Résultat 1.1 du FEM / PMS pour la Biodiversité:</u> <u>Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et réduction des impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 100 hectares de « Territoires de Conservation et Aires du Patrimoine indigènes et Communautaire » (ou « Indigenous and Community Conserved Areas ») et d'autres aires protégées (AP) gérés par au moins 10 communautés sont positivement influencés par l'appui du FEM / PMS. - Au moins 100 hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée - Au moins 10 espèces avec des statuts de conservation maintenue ou améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation. Études de cas des projets - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation 	10 projets
<u>Résultat 2.1 du FEM / PMS pour la Biodiversité:</u> <u>Amélioration au niveau communautaire de l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages de production / marins grâce aux initiatives communautaires, cadres normatifs et autres mécanismes du marché, y compris les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité.</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 100 hectares de secteurs de production terrestres ou marins appliquant des pratiques d'utilisation durable, avec les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité - Au moins 100 hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation. Études de cas des projets - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation 	10 projets
<u>Résultat 3.1 du FEM / PMS sur les Changements Climatiques:</u> technologies innovantes à faibles émissions de GES déployées avec succès et démontrées à l'échelle communautaire	- Au moins 600 membres de différentes communautés locales cibles démontrant des capacités d'utilisation des technologies à faibles émissions de GES	Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation . Études de cas des projets	3 projets
<u>Résultat 5.1 du FEM / PMS sur les Changements Climatiques:</u> L'utilisation durable des terres, le changement d'utilisation des	- Au moins 200 hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques	- Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation. Études de cas	15 projets

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
terres, ainsi que les pratiques de gestion forestière et celles contre les changements climatiques adoptées à l'échelon communautaire pour les systèmes d'utilisation des terres de type forestières ou non.	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 200 hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture - Au moins 10 communautés démontrent des pratiques de gestion durable des terres et forestière 	<ul style="list-style-type: none"> des projets - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation 	
<u>Résultat 6.1 du FEM / PMS sur la dégradation des terres:</u> Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, impacts négatifs réduits sur les écosystèmes agricoles et forestiers, démonstration faite de la capacité des services écosystémiques à maintenir la fonctionnalité des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 300 hectares de terres sous pratiques de gestion durable des forêts, ou gestion agricole et de l'eau - Au moins 300 Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation . Études de cas des projets - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation 	10 projets
<u>Résultat 7.1 du FEM / PMS sur la dégradation des terres:</u> Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et de réduire les impacts négatifs dans les frontières de l'utilisation des terres des agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers (rural / urbain, agriculture / forêt)	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 1000 personnes de différentes communautés locales ont adopté des pratiques de gestion durable des terres et des forêts - Au moins 3000 tonnes de pollution d'origine tellurique évitées 	<ul style="list-style-type: none"> Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation. Études de cas des projets - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation 	15 projets
<u>Résultat 9.1 du FEM / PMS sur les POPs et produits chimiques:</u> Amélioration des initiatives et actions communautaires visant à prévenir, réduire et éliminer les POP, les produits chimiques nocifs et d'autres polluants, gestion des sites contaminés de manière écologiquement rationnelle, et atténuation de la contamination de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives - 150 Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée 	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation . Études de cas des projets - Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation 	4 Projets
<u>Résultat 10.1 du FEM / PMS sur le Développement des capacités:</u> La participation active du Comité National	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 membres du CND aux réunions décisives du FEM au niveau national. - Au moins 4 membres du CND dont 	<ul style="list-style-type: none"> Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et 	3 réunions décisives pour le CND 2 séances

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
Directeur aux réunions de haut niveau dans les zones d'intervention du FEM au niveau national	les capacités sont renforcées (visite d'échange d'expérience avec les membres des CND des pays voisins). Ces réunions seront essentiellement envisagées dans le cadre de l'octroi des subventions aux promoteurs des projets.	évaluation. Études de cas des projets	de renforcement des capacités des membres du CND
<u>Résultat transversaux</u> : améliorer les moyens de subsistance à travers une augmentation des bénéfices locaux générés à partir des ressources environnementales et la prise en compte du genre dans des initiatives communautaires de préservation de l'environnement.	- Dans au moins 70% des projets financés, il y a un équilibre du genre en termes de participants et de bénéficiaires ciblés - Dans au moins 50% des projets financés, une analyse socio-économique est réalisée	Base de données du FEM / PMS, rapports intérimaires des projets et rapports des visites de suivi et évaluation. Études de cas des projets	21 projets

NB : Le nombre de projets est indicatif (ce nombre peut varier en fonction de la nature des propositions de projets reçues)

5. Plan de Suivi et Evaluation

5.1. Plan de suivi et évaluation du porte feuille de projets individuels

Au cours de la 5^{ème} phase du FEM/PMS, un accent particulier sera mis sur les activités de suivi et évaluation des projets, afin d'atteindre les résultats, la visibilité, les meilleures pratiques et les leçons apprises.

Pour les projets mis en œuvre par la société civile (ONGs et associations locales), l'activité de suivi et évaluation se fera à 3 niveaux. Il y aura une première visite effectuée par la coordination des FEM/PMS et le CND avant la mise en œuvre du projet. Cette visite permettra de donner les orientations nécessaires aux promoteurs des projets sur l'exécution de ces derniers. Après le lancement du projet, des missions classiques de supervision et de suivi évaluations seront conduites par la coordination du FEM/PMS et le CND. Le but de ces missions sera essentiellement la vérification de la mise en œuvre des projets conformément aux documents des projets, ainsi que la vérification des rapports techniques et financiers élaborés par les promoteurs des projets. A la clôture des projets, une visite sera également menée pour faire une évaluation finale et faire un programme de suivi conjoint avec les autres partenaires (acteurs environnementaux opérationnels dans la zone d'action des projets, administrations locales, etc...).

La coordination du FEM/PMS rédigera régulièrement les rapports de missions notamment pour permettre le suivi régulier des activités et résultats des projets.

5.2. Participation des parties prenantes à la conception du projet au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports

Tableau4 : Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle du projet

Niveau individuel du projet Micro subventions		
Activités de suivi et évaluation	Parties responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires du projet	Pendant toute la durée du projet
Collecte des données de base ⁵	Bénéficiaires du projet, Coordonnateur National	Pendant la conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'état d'avancement et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i>)	Bénéficiaires du projet, Coordonnateur National, Assistant au Programme	A chaque demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires du projet, Coordonnateur National, Assistant au Programme	Pendant toute la durée du projet
Visite du site de mise en œuvre du projet (si <i>nécessaire /efficacité des coûts</i>) ⁶	CN, CND	Avant l'approbation du projet
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet dans son site (si <i>nécessaire/ efficacité des coûts</i>)	CN, CND	En moyenne, 4 visites par an
Visite d'évaluation de la mise en œuvre du projet dans son site (si <i>nécessaire/ efficacité des coûts</i>)	CN, CND	A la fin du projet
Rapport final du projet	Bénéficiaires du projet	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'évaluation du projet (si <i>nécessaire /efficacité des coûts</i>)	CN, CND, autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données global du projet	CN, Assistant au Programme	Au début du projet et tout au long de sa mise en œuvre

5.3. Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau du portefeuille du programme national

Tableau5 : Plan de Suivi et évaluation au niveau du programme national

Niveau du Programme National de Micro subventions

⁵ Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec les techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de cameras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc.), ainsi que pour répondre aux directives « contre le climat » des domaines d'interventions du FEM ; les normes DEDD+ ; et/ou les exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds / cofinancement.

⁶ Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites des projets, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

Activité de suivi et évaluation	Parties responsables	Périodicité
Revue de la Stratégie Nationale du Programme	CN, CND, CPMT	Dès le début de OP5
Revue du Portefeuille Stratégique du Programme National	CN, CND	Une fois pendant PO5
Réunion du Comité National Directeur	CN, CND, PNUD Burundi	Une fois par trimestre au minimum
Evaluation des Performances et Résultats du Coordonnateur National	CN, CND, PNUD Burundi, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel du Programme	Le CN, le représentant au CND et au CPMT	Une fois par an
Rapport financier (Financial 4 in – 1 Report)	Le CN, l'Assistant au Programme, UNOPS	Une fois par trimestre

6. Plan de gestion des connaissances

6.1. Documentation et diffusion des meilleures pratiques et leçons apprises

La documentation et diffusion des meilleures pratiques et leçons apprises va essentiellement viser le partage des expériences acquises par les projets du FEM/PMS au Burundi. Ce processus se fera entre autres par des séminaires de présentation des cas de succès, des études de cas sur les meilleures pratiques et des visites d'échanges entre les bénéficiaires des appuis du FEM/PMS au Burundi où les promoteurs des projets innovateurs vont présenter et expliquer les cas de succès et les meilleures pratiques.

6.2. Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques au niveau local, national et régional

Des rapports sur les différents projets servant de cas de succès et ayant des leçons à apprendre seront préparés avec des indicateurs.

Ces indicateurs sont entre autres :

- Hectares d'Aires Protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres / marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Nombre d'espèces avec des statuts de conservation maintenue ou améliorée
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions des GES ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.
- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Ces informations seront présentées aux partenaires et autres parties prenantes au FEM/PMS. Une documentation écrite sera faite à travers les médias et le site web du PNUD Burundi, de même que des supports audio visuels. Des pancartes indicatrices des sites des projets seront également fabriquées et installées.

6.3. Réplication des leçons apprises et les meilleures pratiques

Les leçons apprises et les meilleures pratiques seront systématiquement communiquées aux partenaires et autres parties prenantes pouvant donner un appui supplémentaire aux promoteurs des projets. Un processus d'informer les promoteurs des projets ayant les meilleures pratiques sur les bailleurs de fonds potentiels sera également mis en place.

7. Plan de mobilisation des ressources

7.1. Plan de durabilité du FEM / PMS au Burundi

La contribution des bénéficiaires des projets (en nature ou en espèce), de même que le renforcement des capacités de ces derniers pourront contribuer à la durabilité des projets FEM / PMS au Burundi. Les échanges avec l'Unité relèvement Communautaire du PNUD ont été faits pour analyser les possibilités de partenariat pouvant aboutir au cofinancement des projets, pour les volets réduction de la pauvreté, notamment avec l'approche 3x6 qui consiste à octroyer les fonds supplémentaires par rapports aux fonds épargnés par les bénéficiaires (deux fois les fonds épargnés) pour mener les activités de réduction de la pauvreté. Des institutions de micro finances vont également être contactés pour financer et encadrer les activités génératrices de revenus pour les bénéficiaires des projets.

7.2. Plan de développement des synergies

Comme mentionné ci haut, les échanges avec l'Unité relèvement Communautaire du PNUD ont été faits pour analyser les synergies et le partenariat pouvant être mis en place, essentiellement dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Des séances de travail ont également été faites avec le projet «Tourisme» du PNUD pour analyser le partenariat en voie de développement, notamment dans le domaine de l'Eco Tourisme et la réhabilitation des sites touristiques en partenariat avec le FEM/PMS. Le développement de ce partenariat va accorder les fonds supplémentaires au FEM/PMS et ainsi contribuer à l'amélioration de son intervention auprès des communautés de base. Le SGP Burundi compte également contacter d'autres partenaires intéressés par les questions de conservation de l'environnement pour mobiliser d'autres ressources pouvant être utilisées par les communautés de base. En plus, la coordination du FEM/PMS a mené des séances de travail le programme ONU Femme qui va identifier les associations féminines dynamiques qu'il pourra parrainer pour obtenir des appuis financiers du FEM/PMS. Ce même programme pourra contribuer dans le renforcement des capacités des

associations féminines ayant bénéficié de l'appui financier du FEM/PMS. Le FEM/PMS au Burundi compte également contacter d'autres partenaires intéressés par les questions de conservation de l'environnement pour mobiliser d'autres ressources pouvant être utilisées par les communautés de base.

ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR PO 5

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les PO 5 :

Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencées
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changements Climatique (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

Polluants Organiques Persistants (Pops)

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)

- **Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- **Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- **Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- **Nombre de politiques locales ou régionales influencées (niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4)**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- **Nombre de politiques nationales influencées (niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4)**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de personnes formées en : développement de projet, suivi, évaluation etc (bien vouloir spécifier selon le type de formation)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) * obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).
- Valeur totale des investissements (ex: infrastructure, équipement, fournitures) en US Dollars (Note: L'impact économique des investissements est estimée par la multiplication par 5 des investissements en infrastructure et par 3 pour tous les autres

Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.